

CHAMBRE DE COMITÉ, 5 mai 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions de l'honorable *D. L. Macpherson* et autres, demandant un acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance de garantie sur la vie, du *Canada*; de la banque du Peuple, de la cité de *Montréal*, demandant que sa charte soit continuée; et d'*Eli Clinton Clarke*, de la cité de *Toronto*, demandant un acte qui lui confère tous les droits et privilèges civils et politiques de sujet anglais, et votre comité a constaté que les avis qui ont été donnés de ces pétitions sont suffisants.

Votre comité a examiné en outre la pétition d'*Adolphe Roy* et autres, demandant un acte à l'effet d'autoriser la compagnie pour l'amélioration des rivières *St. François* et *Yamaska* à prélever certains droits sur les navires qui fréquentent ces cours d'eau, et il a trouvé l'avis insuffisant sous le rapport de la durée; aussi, la pétition de *Philip Pearson Harris*, de la cité de *Québec*, demandant un acte pour amender l'acte des 29^e et 30^e *Victoria*, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser *Philip Pearson Harris* à prendre un brevet pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état brut," et votre comité a constaté que dans ce cas-ci il n'a pas été donné d'avis. Votre comité, cependant, recommande de suspendre la 51^e règle dans ces deux cas, vu qu'il pourra, en sa qualité de comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Dickson*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition d'*Adolphe Roy* et autres, et *Philip Pearson Harris*.

L'honorable *M. Ross* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour naturaliser *Eli Clinton Clark*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable *M. Wilson* a proposé, secondé par l'honorable *M. McCrea*,

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à mardi, le 11 du courant.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable *M. Botsford* a proposé, secondé par l'honorable *M. Robertson*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé des frais d'entretien des édifices du Parlement et des Départements à *Ottawa*, depuis le 30 juin 1857, jusqu'au 30 juin 1868, y compris les salaires du surintendant, des employés et gardiens en charge, avec indication détaillée de toutes les dépenses faites pour installations, changements, nivellement des terrains, éclairage, chauffage, ventilation, ameublement et de toutes autres dépenses encourues pour les dits édifices publics ou leur entretien.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte des clauses générales des compagnies à fonds social du *Canada*," a été lu la troisième fois,